

Version 1.0
10 juillet 2018



**Offre de référence d'interconnexion et d'accès
relative à la terminaison d'appel vocal sur le réseau
Alphalink**

Offre applicable à compter sur 1^{er} juillet 2018

ARTICLE 1 – PREAMBULE	3
ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU SERVICE TERMINAISON	3
ARTICLE 3 – CONDITIONS TECHNIQUES DE L’INTERCONNEXION.....	3
3.1 MODALITE D’INTERCONNEXION	3
3.2 RACCORDEMENT PHYSIQUE.....	4
ARTICLE 4 – LISTE DES POINTS D’INTERCONNEXIONS.....	4
ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIERES DE L’INTERCONNEXION	4
5.1 RACCORDEMENT PHYSIQUE.....	4
5.2 COMMUNICATIONS	4
ARTICLE 6 – CONTACT.....	6

Article 1 – Préambule

La Décision n°2017-1453 de l’Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (Arcep), en date du 12 décembre 2017, impose aux opérateurs exerçant une influence significative sur le marché pertinent de la terminaison d’appel fixe sur leur réseau individuel, l’obligation de publier une offre de référence pour l’interconnexion et l’accès à leur réseau, contenant les éléments d’information adéquats mentionnés à l’article du Code des postes et communications électroniques (CPCE).

Le présent document, désigné ci-après l’« Offre de référence », répond à cette obligation et précise les conditions d’interconnexion et d’accès relatives à la terminaison d’appel vocal sur le réseau Alphalink.

Dans le cadre de la mise en œuvre d’une interconnexion entre le réseau fixe de Alphalink et le réseau de l’opérateur tiers, désigné ci-après l’ « Opérateur Tiers », les dispositions de l’Offre de référence seront reprises pour l’élaboration et la signature de Conditions Générales (CG) d’interconnexion, associées à des Spécifications Techniques d’Accès au Service (STAS).

Alphalink se réserve le droit de modifier les présentes.

Article 2 – Description du service de Terminaison

Le service offert par Alphalink permet l’acheminement et la terminaison sur son réseau fixe vers les usagers de son réseau du trafic que lui délivre l’Opérateur Tiers. Ce service comprend :

- L’acheminement et la terminaison des appels vers les numéros attribués à Alphalink
- L’acheminement et la terminaison des appels vers les numéros portés vers Alphalink.

Article 3 – Conditions techniques de l’interconnexion

3.1 Modalité d’interconnexion

Alphalink propose à l’Opérateur Tiers une interconnexion utilisant la technologie « IP ».

Le protocole utilisé sera uniquement « SIP ».

3.2 Raccordement physique

Pour raccorder son réseau à celui de Alphalink, l'Opérateur Tiers peut se raccorder à deux points d'interconnexion listés à l'article 4 « Liste des points d'interconnexion ». Ces points d'interconnexion sont situés dans des sites partagés.

Article 4 – Liste des points d'interconnexions

La liste des sites où Alphalink met à disposition des points d'interconnexions est la suivante :

SFR Netcenter Courbevoie	124 boulevard de Verdun, 92400 Courbevoie
Telco Center	35 rue du Moulin des Bruyères, 92400 Courbevoie
Equinix PA2	114 rue Ambroise Croizat, 93200 Saint-Denis
Telehouse 3	1 rue Pablo Picasso, 78114 Magny-les-Hameaux

Article 5 – Conditions financières de l'interconnexion

5.1 Raccordement physique

Les tarifs s'entendent par interface 1Gbit/s ou 10Gbit/s :

Lien 1Gbit/s	FAS : 1 500 € REC : 500 €/mois
Lien 10Gbit/s	FAS : 2 500 € REC : 1 000 €/mois

5.2 Communications

Tous les tarifs mentionnés ci-dessous sont exprimés en euros hors taxes et s'appliquent à compter de la date mentionnée en haut de page.

Communication vers un numéro fixe Alphalink	
Communication d'origine Métropole	0,00078 €/min
Communication d'origine DOM	0,00078 €/min

Communication depuis l'UE(*)	0,00078 €/min
Communication depuis pays hors UE(*) ou d'origine indéterminée	0,00078 €/min

(*) UE = Union Européenne

Un appel est considéré d'origine d'un pays de l'Union Européenne si le numéro appelant est identifiable et s'il fait partie des plans de numérotations des pays ou zones suivantes :

Code pays	Pays concernés
+49	Allemagne
+43	Autriche
+32	Belgique
+359	Bulgarie
+357	Chypre
+385	Croatie
+45	Danemark
+34	Espagne
+372	Estonie
+358	Finlande
+350	Gibraltar
+30	Grèce
+36	Hongrie
+353	Irlande
+354	Islande
+39	Italie et Vatican
+371	Lettonie
+423	Liechtenstein
+370	Lituanie
+352	Luxembourg
+356	Malte
+47	Norvège
+31	Pays Bas
+48	Pologne
+351	Portugal
+420	République tchèque
+40	Roumanie
+44	Royaume Uni
+421	Slovaquie
+386	Slovénie
+46	Suède

Un appel est considéré d'origine hors Union Européenne si le numéro appelant (IDLA) renseigné et le code pays de l'appelant ne correspond pas à un des codes de la liste donnée ci-dessus.

Un appel est considéré d'origine indéterminée si le numéro appelant (IDLA) est absent, erroné ou ne correspond à aucun numéro de plan de numérotation déclaré en France, Union Européenne et hors Union Européenne.

Article 6 – Contact

Les contacts ci-dessous sont à utiliser pour toute demande d'interconnexion :

Mathieu Denis Directeur Technique	+33 9 70 75 70 22 +33 6 21 65 63 32 m.denis@alphalink.fr
Jonas Prieur Responsable Infrastructure	+33 9 70 75 70 87 +33 6 19 75 48 79 j.prieur@alphalink.fr